

Commune de POULIGNEY-LUSANS

L'an deux mil DIX-SEPT, le vingt-trois juin, le Conseil municipal de la commune de Pouligney-Lusans s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 19 juin 2017, sous la présidence de M. HERANNEY François, Maire, pour une session ordinaire.

Présents : Mesdames Hélène ALBANESI, Sonia BORNE, Marie MORVAN, Patricia SIKORA ; Messieurs Benjamin BARBIER, Philippe BONNOT, Jean-Marie BRAHIER, Yannick DEBOUCHE, Didier EPAILLY, Thierry HENRY, François HERANNEY, Alain MAZOYER, Claude MESNIER, Christian VAUTHEROT.

Excusée : Madame Nathalie BARDAUX

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 15 mai 2017
- Décisions modificatives pour budget principal & budgets annexes
- Convention de mise à disposition de personnel communal
- Questions diverses :
 - ◆ Dissolution CCVA
 - ◆ Compte-rendu conseil d'école
 - ◆ Offre de location pelleteuse
 - ◆ Pique-nique organisé par l'Elan
 - ◆ Bulletin municipal
 - ◆ Cartes jeunes
 - ◆ Salle multi-activités
 - ◆ Date du prochain conseil

Les membres présents du Conseil Municipal adoptent le compte-rendu de la séance du 15 mai 2017 avec :

14 Voix pour
0 Voix contre
0 Abstention

Ouverture de séance

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Madame Hélène ALBANESI est désignée secrétaire de séance.

2017-38 : Décision modificative n° 1 - budget principal

Monsieur Claude MESNIER, 1^{er} adjoint, propose au conseil municipal la modification des crédits du budget principal comme suit :

<u>Fonctionnement dépenses</u>		
O23	Virement à la section d'investissement	1 300,00 €
60633	Fournitures de voirie - barrières CCVA non prévu au BP	150,00 €
6558	Autres contributions obligatoires - Reversement CCDB moins important que prévu	- 24 500,00 €
TOTAL		- 23 050,00 €
<u>Fonctionnement recettes</u>		
73211	Attribution de compensation - CCDB moins important que prévu	- 4 482,00 €
TOTAL		- 4 482,00 €
<u>Investissement dépenses</u>		
2128	Agencements & aménagements - Plus value tables pique-nique	400,00 €
2158	Autres matériels & outillages - Sonorisation CCVA non prévu au BP	900,00 €
TOTAL		1 300,00 €
<u>Investissement recettes</u>		
O21	Virement de la section de fonctionnement	1 300,00 €
TOTAL		1 300,00 €

Après ces modifications, l'excédent global de fonctionnement de 81 710.34 euros passe à 100 278.34 euros.

Après cet exposé, les membres présents du conseil municipal adoptent à 14 voix pour, la décision modificative n° 1 du budget principal, telle que proposée

2017-39 : Décision modificative n° 1 – budget assainissement

Monsieur Claude MESNIER, 1^{er} adjoint, propose au conseil municipal la modification des crédits du budget principal comme suit :

<u>Fonctionnement dépenses</u>		
617	Etudes et recherches - Audit APAVE STEP Pouligney	1 035,00 €
TOTAL		1 035,00 €

Après ces modifications, l'excédent global de fonctionnement de 120 553.80 euros passe à 119 518.80 euros.

Après cet exposé, les membres présents du conseil municipal adoptent à 14 voix pour, la décision modificative n° 1 du budget assainissement, telle que proposée.

2017-40 : Convention de mise à disposition de personnel communal

Dans le cadre du transfert des compétences périscolaires, il est nécessaire de mettre à disposition de l'association Les Francas du Doubs, un adjoint technique de la commune de Pouligney-Lusans afin d'y exercer la fonction d'agent d'entretien des locaux, utilisés dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires.

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal la convention proposée par l'association des Francas du Doubs qui précise les modalités de cette mise à disposition.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident avec :

14 voix pour
0 voix contre
0 abstention

- ✓ D'accepter la mise à disposition d'un adjoint technique de la commune ;
- ✓ D'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention avec l'association des Francas du Doubs.

2017-41 : Changement du matériel d'impression au secrétariat de mairie

Monsieur le Maire précise que le contrat d'entretien et de garantie de la photocopieuse arrive à terme et que le matériel nécessite d'être renouvelé.

Deux propositions ont été reçues pour la location de matériel.

	<i>AVENIR BUREAUTIQUE</i>	<i>ESPACE BUREAUTIQUE</i>
MATERIEL PROPOSE	KONICA MINOLTA C258 neuf	SHARP MX-2310 reconditionné
LOYER LOCATION MAINTENANCE PAR MOIS	249.00 € HT	86.23 € HT
INSTALLATION / FORMATION	245.00 € HT	Offert
MAINTENANCE CONNECTIQUE RESEAU (en option / mois)		15.00 € HT
TOTAL SUR 63 MOIS avec option	15 932.00 € HT	6 377.49 € HT

Pour mémoire, le coût de l'ancienne imprimante s'est élevé à 1162.31 € pour l'année 2016 soit 96.86 € TTC par mois.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident avec :

14 voix pour
0 voix contre
0 abstention

- ✓ De valider le changement de matériel ;
- ✓ De choisir la proposition commerciale la plus intéressante à savoir ESPACE BUREAUTIQUE ;
- ✓ D'autoriser le Maire à signer le contrat de location et de maintenance avec l'agence Espace Bureautique.

Questions diverses

Dissolution CCVA

Le dernier conseil communautaire de la communauté de communes de Vaite-Aigremont aura lieu le lundi 26 juin 2017 afin de procéder à la dissolution définitive.

A partir du 30 juin, le préfet sera seul décisionnaire pour les sujets pour lesquels des mesures restent à prendre.

Les excédents de la CCVA seront rendus aux 21 communes de la CCVA avant la fin de l'année civile à partir des clés de répartition adoptées au conseil communautaire.

Compte-rendu conseil d'école :

L'effectif pour la rentrée 2017 est de 117 élèves répartis en 39 maternelles et 78 élémentaires, cette petite baisse est due à des déménagements et aux départs nombreux en 6^{ième} des CM2.

Les enseignantes restent identiques à cette année hormis le retour de Madame Sénéchal à mi-temps.

Les TAP restent en place pour cette rentrée. Par ailleurs, le directeur du périscolaire de Pouligny-Lusans, Monsieur Boris Berman quitte notre commune au 1^{er} septembre.

Offre de location pelleteuse

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal, que les travaux prévus dans la commune nécessitent le recours à une pelleteuse.

Une offre de service est proposée par une entreprise du village aux mêmes conditions que la pelleteuse louée auparavant.

Pique-nique organisé par l'Elan

L'association ELAN renouvelle pour la 3^{ième} année, l'organisation d'un pique-nique géant sur la place de la fontaine à Pouligny, le 2 juillet à partir de 12h00.

Feuille d'informations municipales

La feuille d'informations municipales de l'été 2017 est prête et sera distribuée dernière semaine de juin. Cette feuille d'informations plus complète que l'an passé aura vocation à remplacer la feuille d'informations distribuée auparavant courant octobre.

Cartes jeunes :

La carte jeune sera proposée aux jeunes de la commune dès septembre au prix de 5 euros. Elle sera disponible au secrétariat de mairie aux heures d'ouvertures habituelles.

Salle multi-activités

Monsieur le Maire informe les membres du conseil de l'avancée du projet, à savoir la réalisation du plan topographique par un géomètre et la 1^{ère} esquisse réalisée par l'architecte présentée au conseil municipal.

Les prochaines réunions porteront sur la configuration définitive du bâtiment en vue du dépôt de permis de construire.

Date du prochain conseil :

La date du prochain conseil sera fixée ultérieurement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.

RÉCAPITULATIF :

Délibérations :

2017-38 : Décision modificative n° 1 – budget principal
2017-39 : Décision modificative n° 1 – budget assainissement
2017-40 : Mise à disposition de personnel communal
2017-41 : Changement matériel d'impression au secrétariat

Sujets abordés :

fa : Dissolution de la CCVA
fb : Conseil d'école
fc : Pelleteuse
fd : Pique-nique Elan
fe : Feuille d'informations municipales
ff : Carte jeune
fg : Salle multi-activités